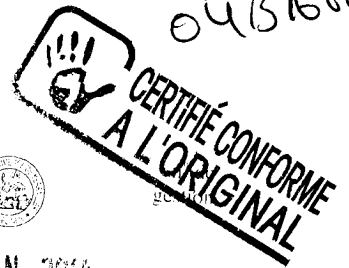


330

AMAUCALS
EN LIQUIDATION

n° de
dépôt



Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 8 000 euros **8 JAN 2014**

Siège social : 3 RUE SAINT NICOLAS 78000 VERSAILLES (Yvelines)

453 492 985 RCS VERSAILLES ^{n° de} facture

^{n° de}
chrono

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize,
et le trente et un octobre,

Monsieur Didier THOMAS, agissant en qualité de liquidateur de la société AMAUCALS EN LIQUIDATION, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique déclare que les documents suivants, établis par le liquidateur, lui ont été adressés dans le délai légal :

- le rapport du liquidateur,
- le texte des décisions proposées.

Il précise l'objet des présentes décisions :

- Présentation du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,
- Examen et approbation des comptes définitifs de liquidation des actifs,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Attribution du solde de liquidation à l'associé unique,
- Constatation de la clôture de liquidation.

Monsieur Didier THOMAS prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur les comptes définitifs qui en résultent faisant ressortir un solde de 0.00 €, a approuvé lesdits comptes ainsi que l'ensemble des opérations relatées dans le rapport.

L'associé unique donne quitus au liquidateur de sa gestion.

DEUXIÈME DECISION

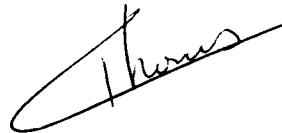
L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de liquidation font ressortir un solde de 0.00 €, décide qu'aucun remboursement de parts sociales n'est effectué ni qu'aucune répartition ou partage n'est réalisé.

TROISIÈME DECISION

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes, l'associé unique constate la clôture de la liquidation de la société AMAUCALS EN LIQUIDATION qui cesse d'exister à compter de ce jour et donne quitus au liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thomas', written over a horizontal line.